



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Neuvième session

Rome, 31 mars – 4 avril 2014

Budget opérationnel de la CIPV pour l'exercice biennal 2014-2015

Point 10.3 de l'ordre du jour

Document produit par le Secrétariat de la CIPV

I. Présentation du budget opérationnel de la CIPV pour l'exercice biennal 2014-2015

1. Lors des années précédentes, le budget de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) était examiné et approuvé par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) trois à quatre mois environ après les premières dépenses pour l'année considérée. Si, à bien des égards, cela ne représentait pas un problème majeur étant donné que les dépenses effectuées au titre du Programme ordinaire sont assez constantes et que les activités du Secrétariat ne changent guère d'une année sur l'autre, ce calendrier n'en était pas moins regrettable, car le budget était examiné par la CMP alors que les dépenses avaient déjà commencé. En outre, les crédits alloués au titre du Programme ordinaire de la FAO sont fournis à la CIPV par exercice biennal et sont fixés par la Conférence de la FAO l'année précédente.

2. Pour accroître la transparence financière, le Secrétariat propose que la neuvième session de la CMP (2014) examine et approuve le budget opérationnel de la CIPV pour l'exercice biennal 2014-2015 (Programme ordinaire et fonds fiduciaires). Il importe de souligner que la création du Comité financier et l'action de cet organe ont amélioré la gestion générale des fonds de la CIPV. Le Comité financier se réunit au moins trois fois par an, est présidé par un membre du Bureau et reçoit des informations trimestrielles détaillées sur les recettes et les dépenses au titre tant du Programme ordinaire que des fonds fiduciaires. L'administration des finances de la CIPV s'améliore constamment grâce à l'action du Secrétariat et du Comité financier.

3. Par voie de conséquence, pour rapprocher encore la CIPV d'un mode de fonctionnement logique et transparent, le présent document vise à permettre à la CMP de prendre note du Programme ordinaire pour 2014 et 2015, et d'approuver les budgets opérationnels du fonds fiduciaire multidonateur et de prendre acte de l'ensemble du programme de dépenses pour ces deux années. Une fois le présent document approuvé, le budget soumis à l'approbation de la CMP lors de chaque session

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

sera celui de l'année qui suit et non celui de l'année au cours de laquelle la session a lieu. De cette manière, le budget sera entériné avant l'engagement des premières dépenses, et non plus trois ou quatre mois après, ce qui constitue un processus plus approprié et plus opportun.

II. Crédits alloués à la CIPV au titre du Programme ordinaire de la FAO pour l'exercice biennal 2014-2015

En résumé

4. La Conférence de la FAO, à sa trente-huitième session en juin 2013, a approuvé une ouverture de crédits d'un montant de 5,9 millions d'USD (2,95 millions d'USD par an) pour l'exercice biennal 2014-2015 en faveur de la CIPV. Le budget pour 2014 et 2015 proposé par le Secrétariat est établi sur une estimation des dépenses supérieure de 5,6 pour cent à cette allocation. Le budget total proposé au titre du Programme ordinaire s'élève en effet à 6 232 millions d'USD pour l'exercice biennal, soit 3 116 millions d'USD par an (2013 – 3 032 millions d'USD). Ce léger déficit budgétaire a joué et devrait continuer de jouer un rôle moteur dans la réalisation de toutes les activités de la CIPV. Pour établir le budget, le Secrétariat tient pleinement compte des orientations communiquées par la CMP, des informations transmises par le Comité financier, des exigences formulées par la FAO concernant certaines activités et des activités requises par la Convention elle-même. De hauts responsables du Secrétariat se réunissent régulièrement pour examiner le budget et s'assurer que tous les éléments mentionnés ci-dessus sont bien pris en considération et appliqués.

Crédits alloués aux opérations et aux salaires

5. Après en avoir discuté en interne et avoir pris en compte l'ensemble des éléments évoqués plus haut, le Secrétariat prévoit de dépenser, pour 2014 et 2015, environ 1 312 millions d'USD pour les activités opérationnelles (2013 – 1 468 millions d'USD) et 1 804 millions d'USD pour le personnel (2013 – 1 564 millions d'USD). La baisse du budget affecté aux activités opérationnelles tient principalement au fait que les frais de maintenance du système en ligne de communication des observations sont désormais partagés avec le Codex Alimentarius. Les dépenses de personnel devraient être supérieures à celles enregistrées en 2013, surtout en raison de l'augmentation des celles liées aux communications, à l'administration financière et aux technologies de l'information.

Nature des crédits alloués à la CIPV au titre du Programme ordinaire

6. Il est important de se souvenir que le budget est une estimation et qu'il peut évoluer en fonction des changements de priorités, des urgences ou d'autres problèmes susceptibles de survenir. Le point fondamental à garder à l'esprit est que l'estimation est cohérente avec le programme de travail et le budget approuvés.

7. Il convient par ailleurs de noter que, pendant la période de rapprochement budgétaire qui, à la FAO, a lieu en janvier de l'année suivante, des ajustements sont effectués par les spécialistes financiers de l'Organisation chargés du budget de la CIPV. Ces spécialistes s'assurent que les recettes et les dépenses associées au Secrétariat de la CIPV affichent toujours un solde nul, car les ajustements effectués reposent sur des données qui restent décalées par rapport aux dates de clôture annuelle. Comme on peut le voir dans le rapport financier établi par le Secrétariat, la CIPV a terminé 2013 à l'équilibre.

III. Fonds fiduciaires

Fonds fiduciaire multidonateur de la CIPV

8. Une fois encore, le Secrétariat se félicite de disposer du fonds fiduciaire multidonateur (contributions de 2013 – 383 689 USD). Ce fonds, dont les frais généraux sont inférieurs au niveau généralement observé à la FAO (6 pour cent au lieu de 13 pour cent), a fourni au Secrétariat les ressources nécessaires pour mener à bien de nombreuses activités auxquelles, sans cela, il aurait dû renoncer. Le solde reporté sur 2014 est estimé à 700 000 USD (2013 – 902 252 USD). Cependant, compte tenu de la diminution persistante des contributions versées au fonds fiduciaire, le montant qui devrait être reporté sur 2015 sera probablement nettement inférieur à ceux des années précédentes. On

espère que l'intensification des initiatives de mobilisation des ressources pourra modifier cette perspective.

9. Le fonds fiduciaire multidonateur a fini par être considéré comme un filet de sécurité pour le Secrétariat de la CIPV. Pourtant, compte tenu des tâches supplémentaires attribuées au Secrétariat par la CMP sans ressources additionnelles correspondantes, le fonds multidonateur de la CIPV va continuer de diminuer progressivement en valeur. En l'absence soit de contributions volontaires complémentaires, soit d'autres arrangements, le nombre de projets doit être réduit. Tandis que la FAO poursuit ses activités de réduction des coûts, le Secrétariat a pour stratégie, avec le soutien du Comité financier, de dépenser les ressources du fonds fiduciaire multidonateur de la CIPV et d'éviter ainsi que celui-ci n'apparaisse comme une réserve «inutilisée» assez importante aux yeux de ceux qui sont à la recherche d'argent ou de sommes non dépensées.

Fonds fiduciaire du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV et fonds fiduciaire pour la participation des pays en développement

10. Le Secrétariat continue de recevoir des ressources abondantes de la part de l'Union européenne pour les deux grandes composantes du programme de travail de la CIPV que sont le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV (IRSS) et le fonds fiduciaire pour la participation des pays en développement aux activités de la Convention. À l'heure de la rédaction du présent document, la Commission européenne n'a pas communiqué le montant définitif qu'elle compte verser pour ces deux dispositifs en 2014, mais elle a confirmé qu'elle entendait maintenir son soutien dans les deux cas, quoique à un niveau inférieur à celui des années précédentes. Pour compenser cette réduction à venir, le Secrétariat de la CIPV continue de saisir les possibilités de financement qui se présentent, mais, hélas, les résultats concrets obtenus jusqu'ici sont très maigres.

Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités

11. Le Secrétariat a également eu la chance de disposer d'un fonds distinct pour le renforcement des capacités, créé à l'origine pour gérer les travaux d'un projet approuvé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des ressources supplémentaires ont aussi été versées à ce fonds fiduciaire sous la forme de sous-projets, ressources qui prennent vite de l'importance.

IV. Conclusion

12. Les projections relatives au budget de la CIPV pour l'exercice biennal 2014-2015 sont globalement assez favorables malgré la diminution des ressources supplémentaires, et le programme de travail proposé devrait être mené à bien pour les deux années.

La CMP est invitée à :

- 1) *prendre note* des prévisions de crédits alloués, de contributions et de dépenses du Secrétariat de la CIPV pour l'exercice biennal 2014-2015, telles que présentées à l'Annexe 1;
- 2) *prendre acte* du budget opérationnel de la CIPV pour l'exercice biennal 2014-2015 établi au titre du Programme ordinaire et *approuver* le fonds fiduciaire multidonateur de la CIPV, tels que présentés à l'Annexe au présent document;
- 3) *encourager* les parties contractantes à contribuer au fonds fiduciaire de la CIPV;
- 4) *encourager* les parties contractantes, lorsque cela est possible, à apporter des contributions en nature pour faciliter l'exécution des activités figurant au Programme opérationnel de la CMP.

Annexe. BUDGET OPÉRATIONNEL DE LA CIPV POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015 (EN MILLIERS D'USD)

Objectif stratégique de la CIPV	Code CIPV	Domaine	Activité de la CIPV	Budget	Programme ordinaire	Fonds fiduciaire multi-donateur de la CIPV	Fonds fiduciaire du système IRSS	Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités/ Suisse	Fonds fiduciaire pour la participation
Protéger l'agriculture durable et renforcer la sécurité alimentaire mondiale en luttant contre la dissémination des organismes nuisibles									
A	A040002	1 CD	Missions visant à aider les pays en développement à élaborer et à mettre en œuvre des projets phytosanitaires	60 000	60 000				
A	A030206	1 SS	Organisation de quatre réunions du Comité des normes (CN) et de deux réunions du CN-7 pour prendre connaissance des observations des Membres et vérifier l'exactitude, la clarté et l'applicabilité à l'échelle mondiale des projets de normes	328 000	280 000				48 000
A	aucun	1 SS	Interprétation des débats du Comité des normes dans les langues demandées	120 000	120 000				
A	A030302	1 SS	Réunions virtuelles d'élaboration des normes sur internet	2 000			2 000		
A	A030305	1 SS	Gestion du processus d'examen, de rédaction et de mise à jour des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) proposées et adoptées	260 000	260 000				
A	A030307	1 SS	Coordination des activités de cinq groupes techniques pour veiller à la bonne réalisation de leurs plans de travail. Organisation de six réunions de groupes techniques. Les rapports issus de ces réunions seront mis en ligne sur le portail phytosanitaire international (PPI)	70 000				50 000	20 000

Objectif stratégique de la CIPV	Code CIPV	Domaine	Activité de la CIPV	Budget	Programme ordinaire	Fonds fiduciaire multi-donateur de la CIPV	Fonds fiduciaire du système IRSS	Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités/Suisse	Fonds fiduciaire pour la participation
A	aucun	1 SS	Traduction du système en ligne de communication des observations (OCS) dans les six langues de la FAO	100 000				100 000	
A	A030309	1 SS	Traduction de NIMP (traduction des projets de NIMP dans toutes les langues de la FAO en vue des consultations menées avec les Membres; projets de spécifications en anglais, en espagnol et en français – aucune traduction pour la période d'élaboration des observations de fond).	360 000	360 000				
A	A020001	2 COM	Préparation et production de supports de communication (vidéos, brochures, affiches, etc.)	180 000	60 000	120 000			
TOTAL PARTIEL				1 480 000	1 140 000	120 000	2 000	150 000	68 000
Protéger l'environnement, les forêts et la biodiversité contre les organismes nuisibles									
B	A030205	1 SS	Organisation de quatre réunions du Groupe de travail d'experts. Les rapports issus de ces réunions seront mis en ligne sur le PPI	280 000				140 000	140 000
B		2 LIAS	Travail conjoint avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) – Renforcement des capacités et partage de l'information	50 000	50 000				
B	B040001	1 NRO	Organisation de deux réunions du Groupe consultatif sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports liées à la CIPV	30 000	30 000				
TOTAL PARTIEL				360 000	80 000	0	0	140 000	140 000

Objectif stratégique de la CIPV	Code CIPV	Domaine	Activité de la CIPV	Budget	Programme ordinaire	Fonds fiduciaire multi-donateur de la CIPV	Fonds fiduciaire du système IRSS	Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités/Suisse	Fonds fiduciaire pour la participation
Créer des possibilités de développement économique et commercial grâce à la promotion de mesures phytosanitaires harmonisées et reposant sur la science									
C	C010001	1 CD	Résolution des problèmes en suspens liés au symbole de la NIMP 15, et suivi	160 000	160 000				
C	C030101	1 DS	Gestion des différends phytosanitaires liés à la CIPV à mesure qu'ils surviennent	30 000	10 000	20 000			
C	C030105	1 DS	Organisation de réunions de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends (une réunion ordinaire et une pour réexamen)	34 000	34 000				
C	aucun	1 NRO	Obligations des pays en matière d'établissement de rapports	350 000	200 000	150 000			
C			Participation des pays en développement aux réunions du Groupe de la planification stratégique	40 000					40 000
C	Y010105	2 GOV	Participation des membres du Bureau aux réunions du Bureau et du Groupe de la planification stratégique, et contacts du groupe avec les organes subsidiaires. Contacts du président et du vice-président avec des ORPV d'autres régions	40 000	40 000				
C	C020208	2 GOV CPM	Couverture intégrale ou partielle des frais de voyage de 130 participants venant de pays en développement pour permettre à ces derniers d'assister aux neuvième et dixième sessions de la CMP (financement de la Commission européenne)	284 000					284 000

Objectif stratégique de la CIPV	Code CIPV	Domaine	Activité de la CIPV	Budget	Programme ordinaire	Fonds fiduciaire multi-donateur de la CIPV	Fonds fiduciaire du système IRSS	Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités/Suisse	Fonds fiduciaire pour la participation
C	C020209	2 GOV CPM	Traduction et impression de tous les documents des neuvième et dixième sessions de la CMP	400 000	400 000				
C	C020210	2 GOV CPM	Interprétation de huit séances des neuvième et dixième sessions de la CMP dans cinq langues (anglais, arabe, espagnol, français et russe)	140 000	140 000				
C	C020211	2 GOV CPM	Prise en charge de dépenses générales de fonctionnement et d'une aide temporaire pour aider à l'organisation des neuvième et dixième sessions de la CMP (heures supplémentaires, personnel d'assistance temporaire, auxiliaires de salle, etc.)	60 000	60 000				
C	C020212	2 LIAS	Réunions de coordination des fonctionnaires régionaux et sous-régionaux de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) de la FAO	50 000	50 000				
C	C020108	2 LANG	Édition technique et impression des documents non issus de la CMP (évaluation de la capacité phytosanitaire, Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV, correspondance, ressources techniques, supports de communication, site web [PPI], par exemple), dans les langues d'origine	470 000		200 000	120 000	150 000	

Objectif stratégique de la CIPV	Code CIPV	Domaine	Activité de la CIPV	Budget	Programme ordinaire	Fonds fiduciaire multi-donateur de la CIPV	Fonds fiduciaire du système IRSS	Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités/Suisse	Fonds fiduciaire pour la participation
C	C020110	2 IT	Entretien et mise à jour du matériel et des logiciels utilisés par le Secrétariat de la CIPV (y compris les contrats de services et les licences)	80 000	80 000				
TOTAL PARTIEL				2 138 000	1 174 000	370 000	120 000	150 000	324 000
Renforcer les capacités phytosanitaires qui permettront aux membres de réaliser les objectifs A, B et C									
D	D010101	1 CD	Enregistrement, accords de confidentialité et examen de l'Évaluation de la capacité phytosanitaire	60 000	60 000				
D	D020201	1 CD	Animation d'au moins six ateliers régionaux relatifs à la CIPV	300 000	40 000				260 000
D	D020102	1 CD	Élaboration de supports de formation pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique de renforcement des capacités de la CIPV (manuels, protocoles normalisés et kits de formation)	744 000				744 000	
D	D020301	1 CD	Organisation de quatre réunions du Comité chargé du renforcement des capacités afin de poursuivre l'élaboration du programme de renforcement des capacités	140 000	70 000			70 000	
D	D020201	1 CD	Organisation de la participation du Secrétariat à 14 ateliers régionaux sur la CIPV au maximum	60 000	60 000				
D	aucun	1 CD	Personnel nécessaire aux activités de renforcement des capacités	660 000		660 000			
TOTAL PARTIEL				1 964 000	230 000	660 000	0	814 000	260 000

Objectif stratégique de la CIPV	Code CIPV	Domaine	Activité de la CIPV	Budget	Programme ordinaire	Fonds fiduciaire multi-donateur de la CIPV	Fonds fiduciaire du système IRSS	Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités/Suisse	Fonds fiduciaire pour la participation
Collaboration efficace avec les membres et les parties prenantes									
X	X030305	1 REV	Certification phytosanitaire électronique (ePhyto)	100 000		100 000			
X	B040002	2 WEB	Coordination des activités web	120 000		120 000			
X	X020202	2 LIAS	Coopération et collaboration avec des organisations ayant des mandats similaires (y compris le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce [FANDC] et la CDB)	70 000		70 000			
X	X020206	2 LIAS	Organisations internationales: participation du Secrétariat à au moins 20 réunions pertinentes avec des organisations telles que l'Organisation maritime internationale (OMI), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Association internationale d'essais de semences (AIES), la Fédération internationale des semences (FIS), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO)	50 000		50 000			

Objectif stratégique de la CIPV	Code CIPV	Domaine	Activité de la CIPV	Budget	Programme ordinaire	Fonds fiduciaire multi-donateur de la CIPV	Fonds fiduciaire du système IRSS	Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités/Suisse	Fonds fiduciaire pour la participation
X	X020207	2 LIAS	Projets et autres initiatives: participation du Secrétariat à au moins quatre réunions pertinentes avec d'autres organisations et initiatives s'occupant de santé végétale, telles que le Programme pour l'Afrique des organisations de normalisation dans les domaines sanitaire et phytosanitaire (PAN-SPSO), le Centre d'excellence phytosanitaire, trois activités liées au FANDC, le groupe consultatif international sur les risques liés aux organismes nuisibles et le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers	20 000		20 000			
X	X020302	2 LIAS	Organisations régionales: participation du Secrétariat à deux consultations techniques réunissant des ORPV ainsi qu'aux réunions annuelles de ces organisations (Comité phytosanitaire du cône Sud [COSAVE], Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique [APPPC], Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient [NEPLPO] et Conseil phytosanitaire interafricain [CPI])	50 000		50 000			
			TOTAL PARTIEL	410 000	0	410 000	0	0	0

Objectif stratégique de la CIPV	Code CIPV	Domaine	Activité de la CIPV	Budget	Programme ordinaire	Fonds fiduciaire multi-donateur de la CIPV	Fonds fiduciaire du système IRSS	Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités/Suisse	Fonds fiduciaire pour la participation
Administration efficace et efficiente									
Y	aucun	2 PUB	Rédaction, édition et mise en page des documents de la CIPV	100 000		100 000			
Y	D0301	2 IRSS	Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV – Identification et analyse des contraintes et lacunes existant dans la mise en œuvre de la CIPV et des NIMP	964 000		160 000	804 000		
Y	Y040106	2 IT	Maintenance du système en ligne de communication des observations (OCS) afin de permettre à tous les pays de formuler des observations en ligne sur les projets de NIMP	20 000		20 000			
Y	Y010103	2 MANG	Formation et perfectionnement personnalisé du personnel du Secrétariat	20 000		20 000			
			TOTAL PARTIEL	1 104 000	0	300 000	804 000	0	0
			TOTAL POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015	7 456 000	2 624 000	1 860 000	926 000	1 254 000	792 000

Abréviations employées dans le tableau:

CD: Renforcement des capacités / **SS:** Établissement de normes / **COM:** Communication/ **LIAS:** Liaison/ **NRO:** Obligations nationales de communication de données/ **DS:** Règlement des différends / **GOV:** Administration/ **CPM:** Commission des mesures phytosanitaires / **LANG:** Langues / **PUB:** Publications / **MANG:** Gestion